



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR- 2025- DG49

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A Madame Sabah AID

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sabah AID, conseillère municipale déléguée, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Cedric DUFOUR et Mme Typhanie DATORRE à 14h00
-
- M. Saturnin MBAYA-KAYA et Mme Techa MAHOUNGOU MOUINGA NDEMBET à 15h00

Le samedi 28 juin 2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 24 juin 2025

Publié le 27 JUIN 2025

Le Maire
Frank MARLIN

